

4 Économie

**Téléphonie mobile
La cote d'alerte !**

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

« *VOTRE correspondant est indisponible, veuillez rappeler ultérieurement* » ; « *Désolé, nous ne pouvons donner suite à votre appel* » ; « *Votre appel ne peut aboutir, veuillez recommencer.* »

Quand la première autorité du pays ne peut effectuer un appel pour des raisons d'encombrement dans une zone relativement peu peuplée, on peut dire qu'on a atteint ce qu'il est convenu d'appeler la « *cote d'alerte* ! ». Quand il faut effectuer trois tentatives

pour joindre un correspondant qui se trouve à un mètre de vous, on appelle ça de « *l'exaspération* ! ». Quand votre communication se coupe au bout de 30 secondes de conversation, on appelle ça de la « *colère* ! ». Jamais, comme aujourd'hui, la qualité de service n'a été aussi catastrophique sur toute l'étendue du territoire. D'une médiocrité sans pareille ! Que faut-il de plus à l'Etat pour se pencher véritablement sur ce problème et prendre enfin ses responsabilités. Les chiffres et les rapports sont clairs : les 4 opérateurs de téléphonie mobile gèrent le secteur hors pério-

le plus rentable de l'économie gabonaise, en se comportant comme un cartel mafieux à la seule recherche du profit. On minimise les investissements en maximisant les profits. Pour masquer « leur crime », ils distribuent bonus et promotions en tout genre qui, au final, ne profitent en rien au consommateur, lui donnant la simple illusion d'être choyé. Au-delà du constat fait sur la qualité exécrable des réseaux de téléphonie mobile, ce dossier spécial est une invite à l'État à prendre, le plus vite possible, des mesures correctives et disciplinaires pour ne pas sombrer dans la dérive des TIC.



Joindre un correspondant relève aujourd'hui de l'exploit!

Propos recueillis par
MSM & MZM
Libreville/Gabon

En règle générale, les maisons de téléphonie mobile ne sont pas très bavardes lorsqu'il s'agit d'expliquer les raisons des perturbations constatées sur leur réseau. Comme tout abonné, nous avons décidé de joindre le service clientèle des différents opérateurs, pour en savoir un peu plus sur l'origine de ces désagréments.

Gabon Télécom (222) : perturbations ? Connais pas !

« *Nous n'avons jamais enregistré de plaintes à ce sujet. Notre réseau est plutôt fluide et sans encombrement. Le problème viendrait certainement de votre téléphone. Arrêtez-le pendant 30 minutes et rallumez le ensuite. Si le problème persiste, je vous invite à vous rapprocher d'un technicien dans l'une de nos agences.* »

Airtel Gabon (111) : pro-

**Origine des perturbations
Les explications du service clientèle**

blème de connexion

« *Effectivement, nous avons constaté quelques perturbations sur notre réseau. Nous enregistrons quelques bugs en ce moment. C'est juste un problème de connexion. Mais il va être réglé. Si vous avez du mal à joindre un des correspondants, je vous invite à arrêter votre téléphone pendant 2 minutes et à le rallumer.* »

Moov (443) : relais avec Airtel

« *Jusque-là, nous n'avons pas enregistré de perturba-*

tions sur notre réseau. C'est juste au niveau des pylônes de relais avec Airtel qu'effectivement, des perturbations sont constatées. En ce qui concerne nos abonnés, nous n'avons enregistré aucune plainte dans ce sens. »

Azur (111) : ce sont les autres, pas nous!

« *C'est vrai, nous avons entendu des plaintes à ce sujet pour les autres opérateurs. Mais à Azur, nous n'éprouvons aucune difficulté à joindre nos correspondants.* »



Azur assure n'être pas concerné par ces perturbations.

Willy NDONG
Libreville/Gabon

Dans le cadre de ses missions, l'Agence de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a commis, en juin dernier, le cabinet français PMI Conseil, aux fins de procéder aux contrôles de la qualité de service des réseaux mobiles Airtel, Libertis, Moov et Azur. Les résultats de ce 10e audit ont donc permis à l'autorité de régulation de sanctionner les opérateurs ayant manqué à leurs obligations.

Airtel Gabon: le rapport indique que cet opérateur ne respecte pas ses engagements contractuels concernant la couverture radio 2G, sur les différents axes routiers couverts par lui. Cette couverture est jugée insuffisante. Les autres manquements concernent l'absence de qualité et de confort d'écoute sur quasiment l'ensemble du réseau. Selon PMI Conseil, l'opérateur Airtel est passible de sanctions pour ne pas respecter ses engagements de qualité minimale de couverture radio sur les axes routiers. Néanmoins, le rapport reconnaît que le

réseau 2G d'Airtel présente la meilleure couverture radio à Libreville, Port-Gentil et les autres chefs-lieux de provinces ainsi que des zones rurales.

Libertis: le rapport accable l'opérateur, « *passible de sanctions pour ne pas respecter ses engagements de qualité minimale de couverture radio sur les axes routiers, ainsi qu'à Makokou, et pour l'accessibilité insuffisante au service Voix sur Libreville et Port-Gentil. Pis, Libertis est l'opérateur qui présente le plus d'engagements non respectés, notamment une moins bonne*

qualité du service voix sur l'ensemble du Gabon. »

Moov: depuis 2010, indique le même rapport, il n'a été constaté aucune amélioration de la qualité de la couverture radio sur les axes routiers du Gabon du réseau Moov. Néanmoins, à mettre au crédit de l'opérateur, la qualité parfaite de son service Voix sur Libreville et Port-Gentil depuis 3 audits consécutifs.

Azur: le rapport indique que « *l'opérateur présente la couverture radio 2G la moins performante du*



Patrice Miconi, consultant à l'Arcep, présentant les résultats de l'audit auprès des maisons de téléphonie mobile.

Gabon et aussi la moins étendue". PMI conseil conclut : « qu'il plaise ainsi au Conseil de régulation d'apprécier ces éléments pour déterminer les sanctions appropriées aux différents opérateurs. »

CHANGEMENTS
COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 16/12/2015
Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,0933	1USD =	599,979	1 USD	636,503
CAD	1,5050	1CAD =	435,852	1 CAD	459,227
JPY	133,1800	1JPY =	4,925	100 JPY	512,176
GBP	0,7283	1GBP =	900,669	1 GBP	937,989
CHF	1,0824	1CHF =	606,021	100 CHF	63 450,15
ZAR	16,4708	1ZAR =	39,825	100 ZAR	4 141,36
MAD	10,7917	1MAD =	60,783	1MAD	63,21
CNY	7,0726	1CNY =	92,746	1CNY	95,53

INDICES BOURSIERS

	en date du	
CAC 40	16/12/2015	4652,15
DOW JONES	16/12/2015	17524,91

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
16 Decembre : 37,74